

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 17 juin 2016**

### **Bienvenue**

Le Conseil municipal souhaite la plus cordiale bienvenue aux propriétaires des machines mais aussi aux nombreux visiteurs attendus à la 11<sup>e</sup> Rencontre des anciens tracteurs de Villeret, agendée cette fin de semaine, soit le samedi 18 et dimanche 19 juin 2016.

### **Allocations familiales communales**

Le règlement fixe la date du 30 juin comme référence pour le droit à l'allocation familiale communale. Le Conseil municipal a décidé d'appliquer le principe qui est instauré depuis quelques années, à savoir, offrir deux rouleaux de 35 litres par enfant ayant moins de 18 ans le 30 juin. Cette année ce sont 176 enfants qui sont concernés, soit une allocation d'un montant de 7'040 francs.

### **Délégations**

M. Carlos Chatelain sera le représentant de la commune à l'assemblée générale de SASDOVAL, le mercredi 22 juin 2016 à Saint-Imier. Mme Mélanie Keller Berger représentera la commune à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le jeudi 23 juin 2016 à Corgémont. M. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée des délégués du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs, le jeudi 23 juin 2016 à Renan. MM Dave von Kaenel et Richard Habegger vont participer à l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 29 juin à St-Imier.

### **Collectes de textiles en 2017**

Le bureau de coordination des textiles en suisse procédera à deux collectes en 2017, en avril par Texaid et en septembre par Tell-Text.

### **Décompte des œuvres sociales**

Le Conseil municipal a pris connaissance des chiffres mentionnés dans la décision du canton concernant le détail du décompte d'aide sociale 2015 que nous imputons en 2016. C'est une somme de 469'400 francs qui est à charge de la commune de Villeret, soit 18'600 francs de plus que ce qui était prévu au budget 2016.

### **Péréquation financière**

Le Conseil municipal a également pris connaissance des décisions du canton en rapport avec la compensation des charges concernant les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes pour l'année 2016. Alors que le budget prévoyait une dépense de 170'200 francs, la dépense effective est de 171'153 francs.

## **Compensation des charges**

Le Conseil municipal prend encore connaissance du détail de notre contribution à la compensation des charges dans le domaine des Prestations complémentaires, par rapport à la décision 2016 de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations. C'est une somme de 201'394 francs que nous allons dépenser cette année. La dépense de cette année est inférieure aux prévisions budgétaires, pour 6'606 francs.

Le Conseil municipal

Villeret, le 13 juin 2016

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

**<http://www.villeret.ch>**

**[admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch)**